

SÉCURITÉ DES DONNÉES

KEATING KLENZER

Section 1 : Identification de la compagnie et du produit

Nom du produit :	Nettoyant Keating Klenzer
Manufacturier :	Fitzpatrick Bros. Inc. 309 Radio Road Quincy, IL 62305
Téléphone d'urgence :	800-233-8064 ou 262-947-3500 X 617
Nom chimique :	Calcaire
Utilisation du produit :	Nettoyant domestique. À utilisation commerciale.

Section 2 : Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences :	Poudre fluide blanche sans odeur. Peut irriter la peau et les yeux. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires.
Statut réglementaire OSHA	Dangereux
Statut réglementaire WHMIS	Produit contrôlé
Classification OSHA	Corrosion/irritation cutanée - catégorie 2 Corrosion/irritation des yeux - catégorie 2A Une seule exposition-toxicité de l'organe ciblé - catégorie 3 (irritation du système respiratoire)
Mot clé OSHA	Avertissement
Spécifications de danger OSHA	Cause de sérieuses irritations à l'œil. Cause des irritations cutanées. Peut causer des irritations respiratoires.
Précautions à prendre OSHA	Portez des lunettes et des gants protecteurs. Evitez de respirer la poussière. Si vous en avez dans les yeux: rincez avec précaution avec de l'eau pendant quelques minutes. Enlevez les lentilles cornéennes si vous en portez et continuez de rincer les yeux. Si l'irritation oculaire persiste, consultez un médecin. Si vous en avez sur la peau, lavez avec beaucoup d'eau. Si l'irritation continue, demandez conseil à un médecin, infirmier(ère). Si quelqu'un en a aspiré, amenez la personne à l'extérieur, à l'air frais où elle se sentira plus confortable pour respirer. Si vous ne vous sentez pas bien, téléphonez à un centre antipoison ou à un médecin.

Effets potentiels sur la santé

Yeux :	Peut irriter les yeux. Des brûlures peuvent survenir si vous ne recevez pas de premiers soins rapidement.
Peau :	Peut irriter ou brûler la peau.
Ingestion :	Peut causer de l'irritation et des souffrances abdominales.
Inhalation :	Peut causer de l'irritation aux voies respiratoires.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Dangers chroniques :	Si les impuretés de la silice cristalline sont inhalées parce que la personne n'a pas respecté les limites d'une exposition sans danger, cela peut causer des dommages au système respiratoire pouvant potentiellement aller jusqu'au cancer.
Condition médicale due à une exposition :	Dermatite

Éléments cancérigènes trouvés sur des listes reconnues.

Nom de l'élément	OSHA	ACGIH	NTP	IARC
Silice cristalline	-----	Cancérigène suspecté pour l'homme	Cancérigène connu	Cancérigène pour l'homme

Section 3 : Composition/information sur ces éléments

Nom de l'élément	Cas no.	%WT (% exact est un secret de fabrication)
Carbonate de calcium	1317-65-3	90-100

Section 4 : Mesures de premiers soins

Yeux :	Lavez avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si vous portez des lentilles cornéennes, enlevez-les d'abord. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Peau :	Lavez avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Ingestion :	Si vous êtes conscient, buvez plusieurs verres d'eau. N'essayez pas de vomir. Consultez un médecin ou un centre antipoison.
Inhalation :	Amenez la victime dehors, à l'air frais. Consultez un médecin si une irritation survient.
Conseil au médecin :	Traiter les symptômes

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammation et méthode	Ininflammable
Température d'auto-inflammation :	Ininflammable
Moyen d'extinction :	Utiliser un agent approprié pour éteindre l'incendie environnant.
Procédure spéciale contre l'incendie :	Porter un appareil respiratoire autonome.
Risques spéciaux d'incendie et d'explosion :	Aucun

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Produits de décomposition thermique :	Des traces de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone sont des matériaux de décomposition thermique.
--	---

Section 6 : Mesures prises pour éviter les accidents

Protection personnelle :	Porter l'équipement de protection individuelle adéquat tel qu'indiqué dans la section 8.
Maîtrise :	Tous les matériaux solides ne flotteront pas.
Nettoyage :	Balayez et placez les choses dans un contenant aux fins de réutilisation ou d'élimination.
Obligation de notification :	Aucune

Section 7 : Manutention et entreposage

Manutention :	Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la poussière du produit nettoyant.
Entreposage :	Entreposez dans un endroit frais, sec et aéré

Section 8 : Contrôles d'exposition/ protection personnelle

Contrôles techniques :	Utilisez une ventilation locale par aspiration quand vous manipulez ou transférez une grande quantité de produit nettoyant.
Ventilation :	S'il y a des conditions poussiéreuses, actionnez la ventilation afin de ne pas dépasser le niveau d'exposition sécuritaire.
Protection respiratoire :	Un respirateur anti-poussières approuvé par NIOSH devrait être porté dans des endroits où vous rencontrerez des poussières du produit.
Protection des yeux :	Portez des lunettes de sécurité.
Protection de la peau :	Portez des gants de travail.
Autre vêtement ou équipement protecteur :	Une source d'eau courante serait recommandable dans l'endroit de travail en cas de premiers soins.

Directives d'exposition

Nom de l'élément	OSHA	ACGIH
Carbonate de calcium	15 mg/m3 poussière totale (TWA) 5mg/m3 poussière respirable (TWA)	Aucun
Silice cristalline, quartz (trace d'impureté)	(10mg/m3)/(%SiO ₂ + 2) poussière respirable (TWA) (30 mg/m3)/(%SiO ₂ + 2) poussière totale (TWA)	0.025 mg/m3 poussière respirable(TWA)

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Section 9 : propriétés chimiques et physiques

État physique et apparence :	Poudre blanche
Odeur :	Inodore
Seuil d'odeur :	Aucun
PH (5% aq.) :	8.4 - 10.2
Gamme de points d'ébullition :	Non déterminé
Point de fonte :	Non déterminé
Point de congélation :	Non déterminé
Pression de vapeur (mmhg) :	Négligeable
Densité de vapeur (air = 1) :	Non déterminé
Densité relative (vs eau) :	2.7g/cm ³
Degré d'évaporation :	Non déterminé
Composés organiques volatils (voc) :	Aucun
Viscosité :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Partiellement soluble
% de matières solides au poids :	100%
Pourcentage volatil :	0%
Point d'éclair :	Ininflammable
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité :	Ininflammable
Température d'auto-inflammation :	Ininflammable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Température de décomposition :	Non déterminé
Viscosité :	Non déterminé

Section 10 : stabilité et réactivité

Stabilité :	Stable suivant les conditions prévues de stockage et d'utilisation.
Conditions à éviter (stabilité)	Ne pas mélanger avec de l'ammoniaque ou autre produit ménager chimique car il en émanerait des gaz toxiques
Incompatibilité (produits à éviter) :	Aucun n'est prévu
Sous-produits ou décomposition dangereuse :	Aucun n'est prévu
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Section 11 : information toxicologique

Aiguë	Non testée. La toxicité orale est estimée légère, considérée non toxique d'après les règlements adoptés pour protéger les consommateurs. (> 5000 mg/kg)
Chronique	L'impureté de la silice cristalline peut causer une fonction pulmonaire décroissante et/ou un cancer des poumons quand inhalé au-dessus des limites de santé permises sur une longue période.

Section 12 : Information écologique

Données écologiques :	Données non disponibles.
------------------------------	--------------------------

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets :	Conforme aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
Catégorie de danger RCRA :	Ce n'est pas un déchet dangereux suivant RCRA s'il est jeté au rebut.

La liste informative de la section 13 concerne le produit tel qu'expédié.

Section 14 : Information sur le transport

Classe de danger DOT américaine :	Aucune réglementation pour le transport de surface
Nom correct d'expédition :	Keating Klenzer Cleanser (produits sans danger

Section 15 : Information réglementaire

Acte de contrôle de substance toxique(TSCA) :	Tous les éléments sont inscrits sur la liste TSCA.
Sara Titre III (CERCLA) :	Pas de RQs ou de TPQs
Catégories de danger 311/312 :	Immédiate, différée

Nom de l'élément	RQ	TPQ	Élément à déclarer selon l'art. 313 de la SARA
Aucun élément listé	-----	-----	-----

Proposition California 65 :	Ce produit contient une trace impure connue de l'État de Californie pouvant causer le cancer (silice cristalline).
------------------------------------	--

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Classification WHMIS (Canada) :	Classe D2A. Ce produit a été classé suivant les critères dangereux des Règlements des Produits Contrôlés et le MSDS contient toutes les informations exigées par le RPC.
Répertoire des substances chimiques canadiennes :	Ces substances sont sur la Liste des Substances Commercialisées (LSC).

Section 16 : Autres informations

Classification de dangers NFPA: Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 Autre: ne s'applique pas
Classification de dangers HMIS: Santé: 1 Inflammabilité: 0 Danger physique: 0

Date du dossier actuel	11/19/2014
Date du dossier précédent:	03/21/2013
Changements du dossier précédent:	Complète réécriture afin de se conformer à OSHA HCS 2012. La formulation et la classification ont été refaites. Les utilités d'exposition ont été mises à jour suivant les standards actuels.

Renonciation: L'information contenue sur ces feuilles de données sécuritaires semble être exacte et fiable mais sans aucune garantie en ce qui concerne sa précision. Les utilisateurs doivent eux-mêmes déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation et assumer la responsabilité pour toute perte, blessure, dommage et dépense résultant de l'utilisation de ce produit.